



Signataire : Ana Roch

Date de dépôt : 7 novembre 2024

Question écrite

Prévenir l'influence des réseaux sociaux sur l'automutilation des jeunes en milieu scolaire

En octobre, des autorités scolaires ont découvert, dans plusieurs pays, une vague d'automutilation chez des adolescentes, encouragées par un challenge diffusé sur TikTok. Une enquête a révélé que, depuis janvier, de jeunes filles, parfois âgées de moins de 10 ans, se sont infligé des blessures, motivées par un sentiment de tristesse ou par la volonté de relever un défi vu sur l'application. Ces actes d'automutilation mettent en lumière les risques posés par l'exposition incontrôlée des enfants aux réseaux sociaux.

Bien que TikTok interdise officiellement la promotion de l'automutilation, la présence continue de contenus dangereux suscite l'inquiétude des parents et des experts, qui soulignent les effets négatifs des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes. Les autorités locales de plusieurs pays ont lancé des initiatives éducatives pour sensibiliser les élèves, mais certains plaident pour une interdiction de l'application. Cette affaire, relayée par les autorités judiciaires dans certains Etats, relance le débat sur la régulation des plateformes numériques et la protection des mineurs.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'une augmentation des cas d'automutilation chez les jeunes dans les établissements scolaires, possiblement liée à des contenus incitatifs diffusés sur les réseaux sociaux ?***

2. *Le département de l'instruction publique (DIP) pourrait-il mettre en place des mesures de prévention renforcées afin de sensibiliser et protéger rapidement nos jeunes contre ces dérives ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera à la présente.